

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 25 AOUT 2017**

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Anne MARQUIS, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Élisabeth GUYOT, Jacques AUBERT, Nathalie SAGE, Sandrine LABAUME, Delphine LABAT GAL, Jean-Pierre JOULAIN, Laetitia GUIRONNET.

Absents : Laetitia MARION, Anthony CATHAUD, J-Marie MORENVAL procuration à Michel RIEU, Gérard GUÉRIN procuration à Roger AULAGNE, Rémy PARRIER procuration à Sandrine LABAUME, Blandine MARQUIS procuration à Anne MARQUIS,

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16.06.2017**

Le compte-rendu est approuvé à 16 voix pour et une voix contre.

#### **RÉPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2017**

Par délibération du conseil communautaire, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a adopté une répartition dérogatoire du prélèvement 2017 du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Dans cette répartition dérogatoire, le montant prélevé pour Suze la Rousse est de 112 261 € au lieu de 92 461 € (montant du droit commun), soit une différence de 19 800 €.

Si au moins une commune s'oppose à cette décision, elle ne sera pas applicable et la répartition du droit commun s'appliquera.

Monsieur le Maire propose de voter CONTRE cette proposition dérogatoire.

Le conseil municipal vote contre à l'unanimité.

#### **COMPÉTENCES OPTIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRÔME SUD PROVENCE**

Afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRE, les statuts de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence doivent être modifiés pour prévoir 2 compétences optionnelles supplémentaires. Le conseil communautaire de la CCSDP a délibéré pour choisir les compétences suivantes :

- action sociale d'intérêt communautaire
- création et gestion de maisons de service public

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce choix.

Approuvé à 16 voix pour et une abstention.

## **CRÉATION ET STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE « LES CHÂTEAUX DE LA DRÔME »**

Comme cela avait été évoqué lors du précédent conseil municipal, le Département de la Drôme va créer un Etablissement Public de Coopération Culturelle « Les Châteaux de la Drôme » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il est aujourd'hui proposé de valider le projet de statuts et la création de cet EPCC.

Approuvé à 16 voix pour et une abstention.

## **MODIFICATION DE POSTES SUITE AU CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES**

Pour tenir compte de la suppression des Temps d'Activité Périscolaire et suite au transfert de la compétence tourisme, il convient de réduire le temps de travail de plusieurs postes.

Les modifications proposées sont les suivantes :

GRADE	Temps de travail hebdo. du poste supprimé	Temps de travail hebdo. du poste créé
Adjoint technique	32,25 heures	30,5 heures
ATSEM Ppal 2 <sup>ème</sup> C	33 heures	30 heures
ATSEM Ppal 2 <sup>ème</sup> C	34 heures	30,75 heures
Adjt d'animation Ppal 2ème C	20,50 heures	18 heures
Adjoint d'animation	20 heures	18,50 heures
Adjoint d'animation	18 heures	15,64 heures
Adjoint technique	9 heures	8 heures
Adjoint du patrimoine	35 heures	28 heures

Les agents concernés ont été consultés et ont tous donné leur accord.

Approuvé à l'unanimité.

## **DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.

Approuvé à l'unanimité.

## **DIVERS**

- les rapports d'activité 2016 du SPANC et du service déchets de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence ont été communiqués à l'ensemble des élus.
- De nombreuses réclamations sont reçues en mairie concernant le ramassage des ordures ménagères. Elles sont toutes transmises à la Communauté de Communes qui exerce cette compétence. Il est à déplorer le manque de civisme des habitants qui se permettent de déposer toutes sortes de choses qui n'ont rien à faire dans les bacs à ordures ménagères (emballages, cartons, encombrants...etc...)
- Les travaux à l'ancien hôtel le Relais du Château continue normalement.
- Les menuiseries extérieures de la mairie ont été repeintes cet été par les services techniques.
- Une réunion pour la révision du PLU est organisée avec les différents services concernés et l'ensemble du conseil municipal le jeudi 7 septembre à 15h en mairie.
- Nous restons dans l'attente de l'attribution des subventions promises par la Région pour l'achat des vidéoprojecteurs et des alarmes anti-intrusion pour les écoles.

- Le goudronnage du chemin de la Delille est terminé.
- De nombreuses réclamations sont reçues en mairie concernant les bruits de voisinage (piscine, chiens...etc...).
- L'étude technique et financière concernant le raccordement de l'assainissement de Rohegude à la station d'épuration de Suze la Rousse est toujours en cours.
- Une autre étude est en cours concernant la création d'un réseau d'arrosage utilisant l'eau du Rhône.
- Pour rappel, le Règlement National d'Urbanisme s'applique sur la commune depuis le 27 mars 2017. En conséquence, les terrains situés au nord de la commune obtiendront des sursis à statuer de 2 ans pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Les cyprès bleus au cimetière seront coupés.
- L'extension du columbarium a été posée.
- L'aménagement du parking au jardin des vignes est en suspens. Toutefois, le stationnement est possible et il va être suggéré aux enseignants du collège.
- Au printemps 2017, une borne de sulfatage a été cassée par un arbre sur la route de Ste Cécile en venant du carrefour des 4 chemins. Une déclaration à l'assurance a été faite mais le propriétaire de l'emplacement s'oppose à la reconstruction de la borne.
- Suite aux travaux d'adduction d'eau potable, un compteur a été installé pour permettre à nouveau l'utilisation de la fontaine dans le Vieux Village.
- L'agenda 2018 a été créé grâce à la participation des annonceurs qui sont remerciés. Il sera offert à tous les habitants.
- La commune reste en attente d'offres pour les 3 bâtiments du Vieux Village mis en vente.
- Monsieur Joulain évoque cette décision de mise en vente des bâtiments et met en doute le fait que Monsieur le Maire et la secrétaire générale ait été reçus par Monsieur le Sous-Préfet au printemps 2017. Devant de telles accusations infondées et mensongères, Monsieur le Maire lui répond que puisqu'il ne croit pas ses propos, il ne répondra plus à aucune de ses questions arrogantes et calomnieuses et lève la séance.